

ASSOCIATION SELT
Boisgrenier
86290-Liglet

A Madame le Commissaire enquêteur en charge de l'EP "LesMignaudières 2", communes de BRION et de SAINT SECONDIN

Liglet, le 05 mars2023



Madame le Commissaire enquêteur,

On trouve dans l'étude naturaliste, réalisée par la société CALIDRIS, cette stupéfiante remarque:

"Malgré le fait que le site soit situé sur le couloir de migration des Grues cendrés, aucun individu n'a été observé au printemps, comme à l'automne. Cette espèce n'avait pas été observée lors des inventaires réalisés en 2009. Il est cependant probable que certains individus survolent le site en période de migration comme le prouve les données de la LPO"

Migration post-nuptiale :

En parcourant le dossier, les prospections pour la migration post-nuptiale ont eu lieu en dehors de la migration de la grue cendrée (au moins en ce qui concerne les 3 premières dates)

-17 août, 18 septembre, 10 octobre et le 13 novembre (seulement 4 journées d'observations, ce qui est dérisoire compte tenu des protocoles qui recommandent des sorties bien plus nombreuses et plus régulières !!)

Si CALIDRIS avait pris la précaution de s'informer auprès des associations naturalistes locales (La LPO de la Vienne, par exemple) ou simplement prendre connaissance de la littérature abondante sur le sujet , il aurait appris que les pics migratoires de la grue cendrée qui survolent le sud-est de la Vienne, ont lieu en novembre (généralement dans la dernière quinzaine du mois) et début décembre;

Les observations des 17 aout, du 18 septembre et du 10 octobre sont inopérantes pour la grue qui n'a pas encore quitté ses quartiers d'été . Celle du 13 novembre est certes justifiée (des vols peuvent être observés à cette date) mais reste largement insuffisante. Une observation stricte des protocoles DREAL , afin d'étudier un cycle biologique aussi important que celui de la migration de la grue cendrée, aurait exigé plusieurs sorties à intervalles réguliers entre le 15 novembre et le 15 décembre. Or, il n'en a rien été.

Migration pré-nuptiale :

Les sorties sur le terrain aux fins d'observation ont eu lieu :

-le 18 février, le 04 mars, le 25 mars et le 10 avril

Février est le mois des grues en migration pré-nuptiale, précise la LPO de la Vienne . Les pics migratoires sont observés à la fin du mois. Dès le début mars, ils tarissent et deviennent rares même si on peut encore observer quelques passages.

Une étude sérieuse de la migration pré-nuptiale de la grue cendrée aurait nécessité la mise en place de sorties régulières tout au long du mois de février (or, une seule journée, celle du 18, a été programmée)



CALIDRIS ne pouvait ignorer que cette partie de la Vienne est survolé lors de chaque migration par des dizaine de milliers de grues cendrées qui empruntent là un couloir migratoire bien défini dans ses limites, considéré comme d'importance européenne. Il ne peut ignorer que les grues, dans leur long périple, en fonction des vents, de la météo, adoptent des hauteurs de vols variables (dont de nombreux à hauteur des pales des éoliennes avec un risque élevé d'accidents par collision) et se posent dans notre région (souvent dans les chaumes de maïs) pour se ravitailler et se reposer, parfois par milliers. Il ne devrait pas ignorer non plus que tout couloir identifié de migration, quelque soit l'oiseau qui l'emprunte, est une zone de forte contrainte qui oblige, en cas de projet éolien, à des études minutieuses et à de fortes précautions . Ainsi, CALIDRIS pourrait méditer ce passage du SRE "CHAMPAGNE-ARDENNES":

"« S'il est naturel que les zones de protection issues du réseau Natura 2000 soient exclues du Schéma Régional Eolien, d'autres secteurs non répertoriés doivent aussi être pris en compte dans son élaboration. Il s'agit tout d'abord des voies de migration. La migration est un phénomène complexe et les couloirs matérialisés dans ce schéma sont limités aux voies répertoriées, la liste n'en étant pas exhaustive. Toute la Champagne-Ardenne est survolée par un très large couloir, matérialisé dans le schéma par l'axe survolant la champagne humide où se concentre la majorité des migrants, particulièrement les espèces inféodées aux zones humides. Signalons que le flux migratoire transitant par la Champagne-Ardenne est d'importance européenne car une partie importante des populations européennes survole ou fait halte dans notre région, d'où la responsabilité qu'il nous incombe à préserver cette voie migratoire. De plus, si la migration de jour commence à être renseignée, nous ne savons que peu de choses de la migration nocturne si ce n'est qu'elle a tendance à utiliser les mêmes couloirs que ceux utilisés en journée. Vu l'effarouchement que subissent les migrants diurne face aux éoliennes, et le risque de mortalité qui menace les migrants nocturnes, il est nécessaire de veiller à ne pas entraver les couloirs de migration par l'implantation de parcs éolien susceptibles de les perturber et de détourner les oiseaux de leur routes migratoires. »

"Veiller à ne pas entraver les couloirs de migration par l'implantation de parcs éoliens" : ce sud Vienne, tout comme le nord Charente et le nord de la Hte Vienne, est déjà saturé de parcs éoliens qui ont été projetés, autorisés et construits SANS EGARD POUR LA BIODIVERSITE ET NOTAMMENT LE COULOIR SPECTACULAIRE MIGRATOIRE PRINCIPAL DE LA GRUE CENDREE.

Il ne peut être permis de saccager encore davantage un telle merveille naturelle. Les atteintes sont suffisamment déjà graves et nombreuses. Autoriser un tel projet avec des machines hautes de 220 mètres serait inadmissible.

La séquence ERC, si elle avait été correctement appliquée, aurait nécessité l'abandon de ce site, en raison des sensibilités sus évoquées, et la recherche, plus loin, d'une autre implantation aux contraintes moins fortes, en dehors d'un couloir migratoire d'importance européenne.

Et quelle tristesse, Madame le Commissaire enquêteur, de constater que des cabinets d'études naturalistes, dont on pourrait penser que la vocation première serait de protéger et de défendre la biodiversité, se prêtent finalement, sans doute pour des raisons de profit, à de telles entreprises aussi douteuses.

Au nom de la défense de la biodiversité et de la conservation d'un couloir migratoire emblématique, qui offre à chacun un spectacle merveilleux au printemps puis à l'automne, nous vous prions, Madame, de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet.

Avec nos respectueuses salutations

Alain Giraud & Daniel Gioé, association SELT

PS : carte LPO de la Vienne du couloir migratoire de la grue cendrée. On observera que St SECONDIN et BRION sont aux limites des "sensibilités grues" moyennes et fortes

